COMMUNE D'INGUINEL
PLAN LOCAL D'URBANISME

Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 24 octobre 2017
Modifié le 7 octobre 2025 (modifications de droit commun n°1 et n°2)

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le
ID : 056-215600891-20251007-CM6B3B2D_6B-DE

PAYSAGE ET PATRIMOINE

RÈGLEMENT GRAPHIQUE COMPLÉMENTAIRE

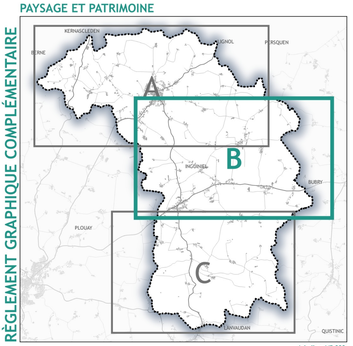

échelle : 1/5 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 7 octobre 2025
Le Maire,
Jean-Louis LE MASLE

LORIENT AGGLOMÉRATION

N°	Type petit patrimoine
1	Bief
2	Fontaine
3	Gué
4	Lavoir
5	Moulin à eau
6	Pêcherie
7	Pont
8	Puits
9	Stèle
10	Château
11	Manoir
12	Chapelle
13	Croix, calvaire
14	Eglise
15	Presbytère du 17ème siècle
16	Fontaine à cidre
17	Four à pain
18	Porche
19	Ancien bâtiment de ferme

LÉGENDE

Patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-19 et/ou de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme

- Secteur bâti à protéger

Petit patrimoine :

- Patrimoine lié à l'eau
- Patrimoine religieux
- Patrimoine architectural
- Patrimoine bâti divers
- Patrimoine archéologique
- Mur, muret
- Voie romaine
- Cône de vue
- Haie anti-érosive
- Haie paysagère
- Arbre remarquable
- Source
- Chaos granitique

Autres informations

- Cours d'eau
- Cours d'eau busé
- Plans d'eau
- Zones humides
- GR 38

N

0 100 200 300 400 500 m

Geo SIG 56 - Service SIG Interne - 2025